

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Etangs de l'Armagnac
du 03 avril 2015**

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Etangs de l'Armagnac s'est réuni le 03 avril 2015 à 14h30, à la mairie d'ÉAUZE, sous la présidence de Michel GABAS, conseil départemental et maire d'ÉAUZE.

Présents :

- Magali AUBIGNAT, ONEMA
- Nicolas BERNADICOU, Conseil Départemental 32 Service Agriculture et Environnement
- Aurélie BELVEZE, ADASEA 32
- Daniel BOISENFRAY, Adjoint au mairie de Gabarret
- Jean Michel CATIL, C.P.I.E. Pays Gersois
- Jean-Louis FAIVRE, conseiller municipal de Cazaubon, représentant Monsieur Jean-Michel AUGRE
- Michel GABAS, maire d'Éauze et conseiller départemental
- Elsa HEURE, conseillère foncier de la SAFER GHF
- Michel LABURTHE, président du syndicat de la GELISE et de l'IZAUTE
- Claude LAMORT, président de la société de pêche « la Gaule Eluzate »
- Michel LANS, DDT du Gers
- Claire LEMOUZY, ADASEA 32
- Jean-Paul MONTAUT, Les Chevaliers de la Gaule (société de pêche de Manciet)
- Mathieu ORTH, Groupe Ornithologique Gersois, représentant Monsieur Jean BUGNICOURT
- Anne-Marie THIBAUD, Syndicat des propriétaires forestiers du Gers et Administratrice CRPF
- Arnaud ROVATI, Propriétaire

Excusés :

- Jean-Michel AUGRE, maire de Cazaubon
- Baptiste AURIGNAC, SAFER-GHL SD du Gers
- Yves BARBASTE, directeur ADASEA 32
- Sarah BRIAND, Agence de l'eau Adour-Garonne
- Jean BUGNICOURT, Groupe Ornithologique Gersois
- Henri-Bernard CARTIER, Chambre d'Agriculture du Gers
- Marc DIDIER, président ADASEA 32
- Michaël DOUETTE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Michel LANÇON, président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Gers
- Martin MALVY, président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Monsieur GABAS accueille et remercie les membres du comité de pilotage d'avoir répondu à l'invitation. Après un tour de table où chacun des membres se présente, le comité de pilotage commence par une présentation de l'ADASEA 32 avec les interventions complémentaires du CPIE Pays Gersois et de Nicolas Bernadicou.

L'ordre du jour est le suivant :

A. Bilans 2014

- 1 Contrats de gestion et Chartes NATURA 2000
- 2 Actions de communication : scolaires, grand public ...
- 3 Formations
- 4 Analyse prospective de l'activité agricole sur le site en lien avec les MAE
- 5 Réactualisation de la cartographie des habitats

B. Perspectives 2015 :

- 1 Appel d'offres pluri-annuel
- 2 Contractualisation
- 3 Communication

C. Questions diverses

A. BILAN 2014

1. Contrats Natura 2000 hors agricole hors forêt

Michel LABURTHE demande s'il y a des personnes intéressées pour renouveler les contrats hors agricole hors forêt.

Michel LANS précise que le projet concernant les contrats hors agricole hors forêt tarde à se mettre en place et que les mesures précédentes seraient été reconduites. Des informations officielles devraient arriver au second trimestre 2015.

2. Chartes Natura 2000

Michel LANS confirme que la charte existe toujours. La question se pose par rapport à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les bénéficiaires d'une Charte qui n'est plus compensée à 100 % aux communes. Des discussions existent entre le Ministère des Finances et celui de l'Environnement mais rien n'est tranché.

Michel GABAS réagit en indiquant que si l'État ne compense pas l'exonération, ce sera un choix communal avec une perte de l'incitation, de l'harmonie entre les communes et un frein à ce dispositif.

Michel LANS confirme que cela peut entraîner l'arrêt de ce type d'engagement. Il demande si les impacts financiers pour les communes ont été évalués.

Michel GABAS répond que non.

Michel LABURTHE s'interroge sur les conséquences en cas de vente alors que la propriété est sous Charte.

Aurélié BELVEZE précise que le cas s'est déjà produit notamment sur le site des Étangs de l'Armagnac. Deux cas de figures existent : la vente avec reprise des engagements ou la mise en place d'une nouvelle Charte. Mais il n'existe aucune obligation car de transfert ou de reprise car l'exonération s'applique au propriétaire.

3. Point sur le Moura

(a) Charte Natura 2000

Nicolas BERNADICOU indique qu'il y a du retard sur la charte du MOURA mais qu'elle devrait être achevée rapidement car le géomètre a re-borné le jour précédent ce qui va permettre d'avoir un cadastre actualisé.

Claire LEMOUZY précise qu'il faut attendre que la décision soit tranchée entre les deux ministères, le cas échéant chaque commune sera contactée.

La SAFER demande si le contrat a été inscrit aux hypothèques. Claire LEMOUZY répond par la négative.

Nicolas BERNADICOU mentionne que le comité de gestion du Moura s'est réuni il y a moins d'un an.

(b) Travaux, dégradations, baux

Nicolas BERNADICOU présente le calendrier prévisionnel des travaux : cette année d'une part, va débiter la restauration du moulin encadrée par le CAUE dans le cadre d'un chantier-école avec des personnes en reconversion professionnelle sur la période mai à octobre. Elle se déroulera en 4 tranches annuelles correspondant à quatre secteurs du moulin : charpente, menuiserie et taille de pierre sont concernées ; des pans de bois et de torchis vont être rénovés. D'autre part les travaux de restauration hydrauliques les plus urgents seront traités à l'automne (de septembre jusqu'à mi-novembre) soit 400 m de digue de l'évacuateur à l'amont avec les deux sur la Douze qui alimentent le canal du Moulin (avec passe à poissons). Le marché a été lancé, le dossier d'autorisation a été déposé la semaine précédente.

Arnaud ROVATI souhaiterait que les responsables des dégradations de l'étang du Moura fassent des travaux d'intérêts généraux dans le cadre de cette opération.

Nicolas BERNADICOU précise que le Moulin n'a pas été touché. Concernant les peines, ce sera au tribunal de trancher.

Jean-Paul MONTAUT déclare que le poisson n'a pas pu être lâché car la digue est cassée. L'APPMA se porte partie civile.

Magali AUBIGNAT précise que le procès a été reporté et donc n'a pas eu lieu et qu'on ne connaît pas les auteurs des menaces et des dégradations.

Michel LABURTHE déclare que les contribuables gersois vont participer à ces frais, mais que c'est une affaire étouffée. Il souhaite connaître le coût des travaux car il affirme que ce sont les contribuables gersois qui ont payés le Moura et que les dégradations doivent être connues du grand public.

Michel GABAS précise que le point a déjà été abordé l'année dernière : en 2012 le Moura a été acquis après un vote à l'unanimité. Par ailleurs c'est une affaire étouffée sans l'être car certains connaissent les auteurs. Il considère que ce sont des actes condamnables et répréhensibles sur un coup de tête stupide. Le Moura se destine à être un lieu visite et de préservation. Il repose la question du coût des dégâts : la facture sera élevée.

Nicolas BERNADICOU répond qu'il ne faut pas tout mélanger : les travaux présentés (digue, canal, moulin) étaient déjà prévus et ne concernent pas les dégradations. Il précise que l'achat est subventionné à environ 70 %. Par ailleurs l'étang du Moura intègre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) financée par la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles : le Conseil Départemental perçoit une taxe de 1,5% sur les frais notariés liés à la vente d'un terrain (basée sur le principe de compensation des pertes de terrains).

Michel précise que cette taxe ne peut pas être utilisée pour un autre objet que la préservation des milieux.

Nicolas BERNADICOU détaille l'utilisation de la TDENS : financement du CAUE (environ 30 %), gestion différenciée des accotements routiers, gestion des forêts départementales.

Nicolas BERNADICOU précise qu'il n'y a pas de contrat Natura2000 pour la restauration du site car l'achat est réalisé dans le cadre de la compensation de la bretelle d'autoroute de Barcelonne du Gers.

Claire LEMOUZY indique qu'un bail environnemental entre le Conseil Départemental et un agriculteur a été mis en place : par la suite l'agriculteur s'est engagé dans des MAE. Une fois l'étang et la pisciculture restaurés, la même procédure peut être envisagée sous forme de bail piscicole environnemental.

(a) Ouverture et aménagements divers

Aurélié BELVEZE demande s'il est envisageable de mettre en place une journées « portes ouvertes » car il existe localement beaucoup de questions et d'interrogations sur cet étang. Elle rappelle que la visite effectuée dans le cadre de la formation Natura 2000 a reçu un écho très positif de la part des acteurs locaux qui ont pu constater par eux-mêmes de l'état du site.

Nicolas BERNADICOU explique que les membres du comité de gestion recevront une invitation pour faire le point et se rendre compte de visu, avant cet été.

Magali AUBIGNAT demande s'il y a eu la prise en compte de l'accès handicapé (tout handicap).

Nicolas BERNADICOU précise qu'il y a un accès pour les personnes à mobilité réduite prévu pour début 2020.

Magali AUBIGNAT souligne qu'il faudrait que le site soit accessible à tous les handicaps.

Claire LEMOUZY indique que ce n'est pas forcément évident car c'est un site naturel, pas un site de pique-nique, et donc ce n'est pas évident de lier handicap et de restriction de l'accès.

Nicolas BERNADICOU explique que l'acquisition d'une parcelle en amont du site permettra de laisser la voiture et de prévoir un accès à pied. La digue sera fermée et il y aura un sentier avec un accès aménagé à une tour éloignée avec des accès ciblés sur l'observatoire.

Jean-Michel CATIL propose de mettre des panneaux d'information sur les sentiers du Moura pour présente les actions au grand public. Le but serait que les gens s'approprient la biodiversité locale car il constate que les enfants connaissent mieux les éléphants et les baleines que la cistude et le lucane.

Michel GABAS ajoute que les écoles d'Eauze étaient très satisfaites des actions de valorisation pédagogique et donne l'anecdote suivante : son fils ne parle plus que des cistudes depuis l'animation qu'il a eu en classe !

Jean-Michel CATIL relève que 20 panneaux routiers ont été installés à l'initiative du Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs dont un sur le Moura sur l'ancienne RN 124 nouvelle RD 634.

Nicolas BERNADICOU précise qu'il a été consulté sur les sites touristiques à mettre en valeur.

B. PERSPECTIVES 2015-2020

1. Appel d'offres

Michel GABAS demande s'il y a eu des concurrents.

Michel LANS répond qu'il n'y a pas eu d'autres candidats que l'équipe ADASEA-CPIE.

2. Actualisation du document d'objectifs

Michel LANS précise que l'actualisation de la cartographie est en cours. La prochaine étape pourrait être la mise à jour du document d'objectifs car c'est un des plus anciens de la région et que des besoins se font ressentir : inclure de nouvelles espèces, ré-actualiser des mesures ... Une discussion est en cours avec les services régionaux pour une deuxième version du DOCOB. Rien n'est programmé mais à envisager car la décision peut être raide s'il y a des opportunités financières.

C. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Il est relevé une erreur dans les invitations adressées aux membres du comité de pilotage. Le président de l'AAPPMA de Manciet a changé : il s'agit maintenant de Monsieur Jean-Paul MONTAUT, présent de ce jour.

Jean-Michel CATIL précise que des prospections ont eu lieu la forêt du Marais concernant les libellules. De nouvelles espèces ont été découvertes : l'agrion de Mercure sur le site et le leste des bois à l'Est de la commune d'Eauze (nouvelle espèce découverte dans le Gers).

Elsa HEURE soulève le problème du classement des parcelles en herbe depuis plus de 5 ans en prairies permanentes. Avec cette nouvelle orientation de la PAC, certaines exploitations vont être difficiles à céder.

L'ADASEA précise qu'il s'agit d'un ratio de prairies à préserver au niveau régional. Par ailleurs dans les sites Natura 2000, certains milieux sont classés en « prairie sensible » à maintenir.

Claude LAMORT souhaite informer les membres du comité de pilotage local que l'Université Paul Sabathier a envoyé un questionnaire sur les poissons des rivières et des étangs.

Magali AUBIGNAT précise que les chercheurs ont réalisés des prélèvements pour une étude génétique sur des poissons capturés lors de pêches électriques.

Claude LAMORT demande ce qu'il en est concernant la Gélise.

Claire LEMOUZY précise qu'il y a des aides pour les exploitants pour les prairies inondables et ou humides dans le cadre des nouveaux programmes agri-environnementaux.

D. CONCLUSION

L'ordre du jour étant épuisé, Michel GABAS lève la séance à 16 h40, après avoir remercié les deux animatrices pour leur compétences et leur rigueur ainsi que tous les intervenants. Il souligne l'intérêt et la richesse des échanges même s'ils n'ont lieu qu'une fois par an. Il ajoute que les membres du comité vont se revoir bientôt pour le Comité Départemental.